



# UFR des sciences médicales

## DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE SYSTEME CARDIOVASCULAIRE ET SPORT *3<sup>e</sup> Cycle*

Il est créé par décision des Conseils des Universités de Bordeaux, Montpellier I et Rennes I, à compter de l'année universitaire 2001-2002 un Diplôme Interuniversitaire intitulé « Système Cardiovasculaire et Sport ».

### 1 - Objectifs de la formation

Cette formation s'adresse aux médecins titulaires de la Capacité de Médecine et Biologie du Sport ou d'un Diplôme de Spécialiste en Cardiologie ou aux Internes inscrits en DES de pathologie cardiovasculaire, elle a pour but d'améliorer leurs connaissances sur les spécificités physiologiques cardiovasculaires liées à la pratique du sport, les méthodes de dépistage des anomalies cardiovasculaires et l'aptitude à la pratique sportive en cas de pathologie cardiovasculaire.

### 2 - Responsables

Responsable :

**Professeur Frédéric SACHER**

Hôpital Cardiologique du Haut-Lévêque  
Avenue de Magellan  
33604 PESSAC Cedex  
[frederic.sacher@chu-bordeaux.fr](mailto:frederic.sacher@chu-bordeaux.fr)

Co-responsable :

**Docteur Thomas POSPIECH**

Hôpital Cardiologique du Haut-Lévêque  
Avenue de Magellan  
33604 PESSAC Cedex  
[dr.th.pospiech@gmail.com](mailto:dr.th.pospiech@gmail.com)

### 3 - Organisation de la formation :

- **3-1 Capacité d'accueil :**

Le nombre minimum d'étudiants est fixé à **15** et le nombre maximum à **25** par université.

- **3-2 Durée de la formation :**

La durée est de 1 an et a lieu tous les ans.

- **3-3 Enseignement théorique et pratique :**

La formation comprend 3 modules :

- a. Module de l'Université de Rennes I :  
Physiologie, Physiopathologie et exploration du système cardiovasculaire à l'exercice,
- b. Module de l'Université de Bordeaux :  
Dépistage des anomalies cardiovasculaires et habilitations pour la pratique de l'activité physique et sportive,
- c. Module de l'Université de Montpellier I :  
Sport et pathologie cardiaque, responsabilité, dopage.

Les cours ont lieu sur le site de Xavier Arnozan dans l'amphithéâtre de l'IHU LIRYC, dans le service du Docteur Christophe HEDON au CHU de Montpellier I et au Laboratoire de Physiologie de Rennes (service du Professeur Frédéric SCHNELL).

- **3-4 Stage\* :**

Trois stages d'une durée d'une demi-journée doivent se dérouler en laboratoire, sur le site de chaque université co-contractante ; ils consistent dans l'interprétation de tests d'efforts, de tests de terrain, de mesures d'échanges gazeux (VO<sub>2</sub>) et d'échographies.

*\*Les stages donnent lieu à une convention*

#### 4 - Conditions d'inscriptions :

**Conditions de titre :**

Peuvent être admis à s'inscrire, après autorisation du responsable de l'enseignement, les titulaires de la Capacité de Médecine et Biologie du Sport ou d'un diplôme de Spécialiste en cardiologie ou inscrits en DES de pathologie cardiovasculaire.

*Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).*

#### 5 - Coût de la formation

**En formation initiale : 325 € /an,**

**En formation continue : 1 125 € /an**

*Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.*

#### 6 - Contrôle des connaissances et conditions de validation :

- **6-1 : Nombre de sessions :**

Il est organisé 2 sessions d'examen (1 session d'examen et 1 session de rattrapage en cas d'échec).

- **6-2 : Nature des épreuves :**

Le contrôle des connaissances s'effectue en fin de formation sous la forme d'une épreuve écrite anonyme notée sur 20 comprenant trois questions rédactionnelles à propos de cas cliniques, et des Questionnaires à Choix Multiples (QCM) d'une durée de 2 heures.

Le jury comprend un professeur d'Université Praticien Hospitalier de chacune des trois universités co-contractantes ainsi qu'un ou deux enseignants participant à la formation.

Les examens sont organisés chaque année sur le site de l'une des 3 Universités co-contractantes.

- **6-3 : Validation :**

Pour être admis, les candidats devront avoir obtenu la moyenne générale.

- **6-4 : Dispositions prévues en cas d'échec :**

Le redoublement est autorisé.

Pour être admis à redoubler, les candidats devront produire une lettre de motivation.

## 7 - Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- Par voie postale après une demande écrite
- En main propre sur présentation d'une pièce d'identité

<b>Création :</b>
Conseil de l'U.F.R. 2 du 21/03/2001 Conseil d'Administration du 28/06/2001
<b>Modification :</b>
<b>Modifications :</b> Conseils de l'U.F.R. 1 et 2 des 15 et 16/04/2003 Conseil d'Administration du 20/05/2003 Conseil de l'U.F.R. 1 du 14/03/2005 C.E.V.U. du 07/04/2005 Conseil d'Administration du 14/04/2005
<b>Changement de responsable et modifications :</b> Conseil UFR Sciences Médicales du 18/07/2022 Conseil du Collège Sciences de la santé du 20/07/2022
<b>Mis à jour le</b> 22/05/2023 <b>(Version 5)</b>
<b>Modification (tarifs) :</b> Conseil UFR des Sciences Médicales du 05/05/2025 Conseil du Collège Sciences de la santé du 13/05/2025 <b>(Version 6)</b>